

## Informations complémentaires

**Cartes d'identités** : afin d'obtenir un document d'identité **pendant la fermeture de l'administration communale uniquement**, vous pouvez remplir une demande sur le site :

[www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch)

Votre commande parviendra immédiatement au Centre de biométrie à Lausanne.

Un lien donnant l'accès à l'agenda électronique vous sera transmis et vous permettra de prendre rendez-vous le jour et à l'heure de votre choix.

La liste de documents à produire vous sera envoyée avec la confirmation du rendez-vous. Les photographies sont prises sur place et comprises dans le prix de votre document d'identité.

Vous recevrez votre document d'identité à votre domicile dans les 10 jours ouvrables après votre passage au Centre de Biométrie.

**IMPORTANT** : Si la demande est urgente, vous pouvez remplir le formulaire sur Internet et passer sans rendez-vous (08h00 - 16h00 non-stop). Il faudra prévoir un temps d'attente indéterminé.

.....

**Attestations pour l'ORP** : après inscription à l'ORP, vous devez fournir une attestation d'établissement, cependant vous avez la possibilité de la déposer avec 15 jours de délai sans pénalités.